

En 1901, le projet d'un Bureau fédéral fut de nouveau discuté par la *Dominion Educational Association*, réunie à Ottawa. Le Surintendant de l'Instruction publique de Québec combattit énergiquement le plan Harper, qui fut biffé *des ordres du jour*. Dans le comité des Vœux, nous combattîmes également le projet (1).

Tout le monde pensait la question enterrée, mais voilà que les instituteurs d'Ontario l'agitent de nouveau. Nous avons donc le droit, et c'est même notre devoir, de déclarer haut et ferme que la quasi totalité du personnel enseignant canadien-français est absolument opposé au projet d'un Bureau fédéral, aussi bien qu'à l'idée de créer au Canada des *écoles nationales*, au sens donné à cette expression par nos confrères du Haut-Canada.

La province de Québec est fière de son autonomie, et elle désire garder le plein contrôle de ses écoles. De toutes les autres provinces du Canada, seule elle respecte la constitution de 1867 en ce qui regarde les droits scolaires des minorités. Que les différents Etats du Canada s'efforcent donc de nous imiter au lieu de chercher à nous entraîner vers l'abîme du *grand tout*, où la nationalité canadienne-française irait se perdre sans retour.

C.-J. MAGNAN.

Education morale *Suite*

(Notes recueillies pour « *L'Enseignement Primaire* »)

DU JUGEMENT

D. *Qu'est-ce que le jugement ?*

R. Le jugement est cette faculté de l'âme qui compare des idées, des faits et des objets et qui prononce sur tout ce qui nous entoure et nous est connu.

D. *Est-il important de développer cette faculté chez les enfants ?*

R. C'est du jugement que procèdent le bon sens et le tact, le bon sens qui n'est que le jugement pratique et qui guide sûrement l'esprit dans la conduite habituelle des affaires et dans les rapports ordinaires de la vie ; le tact ou cette impressionnabilité de l'âme qui rend sensibles les nuances les plus délicates de l'esprit ou du caractère de ceux avec qui nous vivons, nuances dont nous devons tenir compte dans nos rapports avec eux si nous voulons que ces

(1) Le directeur de *L'Enseignement Primaire* faisait partie du Comité des Vœux (Resolutions Committee) : Voir *Addresses and Proceedings of the Dominion Educational Association* 1901, page 23.